



AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010

# Dossier de Diagnostic Technique

## Vente



AMIANTE



PLOMB



ÉLECTRICITÉ



DPE



ERP



SURFACE HABITABLE



Adresse de l'immeuble  
**2, LIEUDIT LAUNOY MULOT**

**02540 L EPINE AUX BOIS**

Date d'édition du dossier  
**08/01/2024**

Donneur d'ordre  
**SCP LEGOUGE STÉPHANIE Maitre  
Stéphanie LEGOUGE**



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B





## RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

**Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :**

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante <sup>(1)(2)(3)(4)</sup>
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique <sup>(5)</sup>
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment <sup>(6)</sup>
- Information sur la présence d'un risque de mэрule <sup>(6)</sup>
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées <sup>(7)</sup>
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet <sup>(8)</sup>

**Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :**

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) <sup>(9)</sup>
- État de l'installation intérieure d'électricité <sup>(10)</sup>
- État de l'installation intérieure de gaz <sup>(10)</sup>
- État de l'installation d'assainissement non collectif <sup>(11)</sup>
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) <sup>(12)</sup>

**Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :**

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

<sup>(1)</sup> Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

<sup>(2)</sup> À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

<sup>(3)</sup> Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

<sup>(4)</sup> Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

<sup>(5)</sup> Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

<sup>(6)</sup> Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

<sup>(7)</sup> Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

<sup>(8)</sup> Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

<sup>(9)</sup> Si immeuble construit avant le 01/01/1949

<sup>(10)</sup> Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

<sup>(11)</sup> Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

<sup>(12)</sup> Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : [www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)



### Nos services de confiance

<b>DIAG MAG</b> Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic		<b>DIAG PAY</b> Paiement direct en ligne	
<b>DIAG ZEN</b> Des questions sur votre rapport ? SAV post-diagnostic pour vous accompagner		<b>DIAG ASSIST</b> Quel diagnostic, pour quel bien ? Téléchargez l'appli Diag Assist !	

N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

# Note de synthèse



Adresse de l'immeuble  
**2, LIEUDIT LAUNOY MULOT**  
**02540 L EPINE AUX BOIS**

Date d'édition du dossier  
**08/01/2024**

Donneur d'ordre  
**SCP LEGOUGE STÉPHANIE Maitre**  
**Stéphanie LEGOUGE**

Réf. cadastrale  
**ZL / 0120 - 0121 -**  
**0168**  
N° lot  
**Sans objet**

Descriptif du bien : Maison T7 constituée :

Au rez de chaussée : d'un salon, d'un dégagement, d'une chambre, d'une salle de bains, d'un séjour, d'une cuisine, d'un cellier, d'une buanderie, d'un escalier et d'un WC ;

Au 1er étage : d'une entrée, de 4 chambres, d'un WC, d'une salle d'eau, d'une cuisine et d'un escalier ;

En combles : de deux greniers ;

En annexes : d'une chaufferie et d'un garage.

*Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.*



## AMIANTE

Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (liste B)

Limite de validité :  
Aucune (obligations  
réglementaires à vérifier)



## PLOMB

Présence de risque potentiel d'exposition au plomb

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Limite de validité :  
(En cas de présence de plomb)  
Vente : 07/01/2025  
Location : 07/01/2030



## ÉLECTRICITÉ

Présence d'une ou plusieurs anomalies

Constatations diverses : Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Limite de validité :  
Vente : 07/01/2027  
Location : 07/01/2030



## DPE

183 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an



**D**

183 kWh/m<sup>2</sup>/an



**B**

6 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

Limite de validité :  
07/01/2034

Consommation en énergie finale : 79 kWh/m<sup>2</sup>/an



## ERP

Présence de risque(s)

Plan de prévention des risques : Aucun – Sismicité : 1 (très faible) – Secteur d'information sur les sols : Non

Limite de validité :  
07/07/2024



## SURFACE HABITABLE

190,04 m<sup>2</sup>

Surface des annexes : 39,55 m<sup>2</sup> / Surface non prise en compte : 23,24 m<sup>2</sup>

Limite de validité :  
À refaire à chaque transaction



AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Dossier N° 2024-01-05-0010



GAZ

Mission non réalisée

Motif : Absence d'installation fixe ou d'installation de gaz



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B





AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer

02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010 #A

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

## Listes A & B

### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **2, LIEUDIT LAUNOY MULOT**  
**02540 L EPINE AUX BOIS**  
Référence cadastrale : **ZL / 0120 - 0121 - 0168**  
Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**  
Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**  
Étendue de la prestation : **Parties Privatives**  
Destination des locaux : **Habitation**  
Date permis de construire : **Avant 1949**



### DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire :

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : **Commissaire Justice**

Identification : **SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE LEGOUGE Stéphanie – 9 BIS, AVENUE DE SOISSONS 02400 CHATEAU THIERRY FRANCE**

### DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : **Maxime GRASSET**  
Certification n°CPDI5736 délivrée le 11/09/2020 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)  
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **AGENDA Aisne AxoDiag**  
**10, bd Paul Doumer – 02200 SOISSONS**  
N° SIRET : **953 088 283 00015**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **DU 01/01/2024 AU 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B



## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	2024-01-05-0010 #A
Ordre de mission du :	04/01/2024 L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Accompagnateur(s) :	SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE Stéphanie LEGOUGE (Commissaire Justice),
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Laboratoire(s) d'analyses :	Sans objet
Commentaires :	Néant

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièrement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.**

## CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,  
il a été repéré des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

## Récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante

Le tableau ci-dessous récapitule les composants de la construction où il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La liste et la localisation de tous les matériaux et produits repérés sont détaillées dans la suite du document.

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation	Méthode	O/R	Photo
N°	DESIGNATION				
<b>Conduits, canalisations et équipements</b>					
3	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment	Maison principale 1er étage Chambre 5	Sur décision de l'opérateur	EP	
4	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment	Maison principale 2ème étage Grenier	Sur décision de l'opérateur	EP	
5	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment	Annexe Rez-de-chaussée Chaufferie	Sur décision de l'opérateur	EP	
<b>Éléments extérieurs</b>					
1	Conduit(s) de cheminée Fibres-ciment	Maison principale Extérieur Extérieur	Sur décision de l'opérateur	EP	
2	Chapeau de cheminée Fibres-ciment	Maison principale Extérieur Extérieur	Sur décision de l'opérateur	EP	

**Méthode :** Après analyse = Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité  
 Sur décision de l'opérateur = Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit) / Marquage du matériau ou produit / Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la liste B)

**O/R :** Cette colonne indique les obligations réglementaires et recommandations de gestion liées à l'état de conservation de chaque matériau ou produit

EP : Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)

AC1 : Action corrective de 1<sup>er</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)

AC2 : Action corrective de 2<sup>nd</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)

EVP : Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

SNE : Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)

TCR : Travaux de confinement ou retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.agendadiagnostics.fr/amiante-guide-des-pathologies.html>

## Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

## Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

## DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **08/01/2024**

Rapport rédigé à **SOISSONS**, le **08/01/2024**

Opérateur de repérage : **Maxime GRASSET**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

*Signature de l'opérateur de repérage*



*Cachet de l'entreprise*



**AGENDA AISNE AXODIAG**  
 10, bd Paul Doumer  
 02200 SOISSONS  
 Tél : 03 23 75 57 80  
 SIRET : 953 088 283 00015 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP) : pour ce dossier, seul le repérage liste A est exigé).

**Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.**

## CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

### Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

#### ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits

#### 4. Éléments extérieurs

Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

## Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

## Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

## Constatations diverses

Néant

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
  - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
  - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
  - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
  - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
  - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
    - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, Jugement personnel de l'opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;
    - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'explicitier la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

## Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')

CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire	
Sondages et prélèvements	⊗	Prélèvement (P1 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
	⊙	Sondage : le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif D1 : référence de la décision opérateur ZPSO : zone présentant des similitudes d'ouvrage (se réfère à un prélèvement ou une décision de l'opérateur sur un matériau ou produit de même nature : ce prélèvement ou cette décision de l'opérateur est l'élément témoin de référence de la ZPSO) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
	ⓐ	Présence d'amiante	
	!	Prélèvement en attente de résultat d'analyse	
	ZH	Zone homogène : partie d'une ZPSO ayant les mêmes caractéristiques en matière de protection du matériau ou produit, d'état de dégradation, d'exposition à la circulation d'air et aux chocs et vibrations, d'usage des locaux	
Paroi	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre	
	SO	Sol	
	PL	Plafond	
État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d'évaluation	
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante	
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
	TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)	

## Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogrammes 'a' et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
<b>Maison principale Rez-de-chaussée Salon</b>	6	Plancher Lino PVC collé		
	10	Mur Plâtre Peinture (A)		
	11	Plafond Plâtre Peinture		
	21	Mur Plâtre Peinture (B)		
	22	Mur Plâtre Peinture (C)		
	23	Mur Plâtre Peinture (D)		
<b>Maison principale Rez-de-chaussée Chambre 1</b>	26	Plancher Lino PVC collé		
	27	Mur Plâtre Peinture (A)		
	28	Mur Plâtre Peinture (B)		
	29	Mur Plâtre Peinture (C)		
	30	Mur Plâtre Peinture (D)		
<b>Maison principale Rez-de-chaussée Dégagement</b>	31	Plafond Plâtre Peinture		
	39	Plancher Lino PVC collé		
	40	Mur Plâtre Peinture (A)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	41	Mur Plâtre Peinture (B)		
	42	Mur Plâtre Peinture (C)		
	43	Mur Plâtre Peinture (D)		
	44	Plafond Plâtre Papier peint		
Maison principale Rez-de-chaussée Salle de bains	49	Plancher Carrelage		
	50	Mur Faïence (A)		
	51	Mur Faïence (B)		
	52	Mur Faïence (C)		
	53	Mur Faïence (D)		
	54	Plafond Bois		
	82	Conduit(s) de fluide PVC (Mur A)		
	60	Plancher Parquet flottant		
Maison principale Rez-de-chaussée Séjour	61	Mur Plâtre Peinture (A)		
	62	Mur Plâtre Peinture (B)		
	63	Mur Plâtre Peinture (C)		
	64	Mur Plâtre Peinture (D)		
	65	Plafond Plâtre Peinture		
Maison principale Rez-de-chaussée Cuisine	71	Plancher Carrelage		
	72	Mur Plâtre Peinture (A)		
	73	Mur Plâtre Peinture (B)		
	74	Mur Plâtre Peinture (C)		
	75	Mur Plâtre Peinture (D)		
	76	Plafond Lambris PVC		
	81	Conduit(s) de fluide PVC (Mur B)		
	84	Plancher Béton		
Maison principale Rez-de-chaussée Cellier	85	Mur Plâtre Peinture (A)		
	86	Mur Plâtre Peinture (B)		
	87	Mur Plâtre Peinture (C)		
	88	Mur Plâtre Peinture (D)		
	89	Mur Plâtre Peinture (E)		
	90	Mur Plâtre Peinture (F)		
	91	Plafond Bois		
	97	Conduit(s) de fluide PVC (Mur C)		
	98	Plancher Parquet flottant		
Maison principale Rez-de-chaussée Buanderie	99	Mur Plâtre Peinture (A)		
	100	Mur Plâtre Peinture (B)		
	101	Mur Plâtre Peinture (C)		
	102	Mur Plâtre Peinture (D)		
	103	Plafond Plâtre Papier peint		
	106	Conduit(s) de fluide PVC (Mur A)		
Maison principale Rez-de-chaussée WC	109	Plancher Lino PVC collé		
	110	Mur Plâtre Peinture (A)		
	111	Mur Plâtre Peinture (B)		
	112	Mur Plâtre Peinture (C)		
	113	Mur Plâtre Peinture (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	114	Plafond Bois		
	117	Conduit(s) de fluide PVC (Mur C)		
	118	Conduit(s) de fluide PVC (Mur D)		
Maison principale 1er étage Chambre 2	119	Plancher Moquette collée		
	120	Mur Plâtre Peinture (A)		
	121	Mur Plâtre Peinture (B)		
	122	Mur Plâtre Peinture (C)		
	123	Mur Plâtre Peinture (D)		
	124	Plafond Bois Papier peint		
Maison principale 1er étage Entrée	134	Plancher Lino PVC collé		
	135	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	136	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	137	Mur Plâtre Papier peint (C)		
	138	Mur Plâtre Papier peint (D)		
Maison principale 1er étage WC 2	139	Plafond Plâtre Papier peint		
	143	Plancher Lino PVC collé		
	144	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	145	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	146	Mur Plâtre Papier peint (C)		
	147	Mur Plâtre Papier peint (D)		
Maison principale 1er étage Dégagement 2	148	Plafond Plâtre Papier peint		
	150	Conduit(s) de fluide PVC (Mur C)		
	151	Conduit(s) de fluide PVC (Mur D)		
	152	Plancher Lino PVC collé		
	153	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	154	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	155	Mur Plâtre Papier peint (C)		
Maison principale 1er étage Cuisine 2	156	Mur Plâtre Papier peint (D)		
	157	Mur Plâtre Papier peint (E)		
	158	Mur Plâtre Papier peint (F)		
	159	Plafond Plâtre Peinture		
	166	Plancher Lino PVC collé		
	167	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	168	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	169	Mur Plâtre Papier peint (C)		
Maison principale 1er étage Salle d'eau 2	170	Mur Plâtre Papier peint (D)		
	171	Mur Plâtre Papier peint (E)		
	172	Mur Plâtre Papier peint (F)		
	173	Plafond Bois Peinture		
	179	Conduit(s) de fluide PVC (Mur D)		
	181	Plancher Carrelage Peinture		
Maison principale 1er étage Salle d'eau 2	182	Mur Plâtre Faïence (A)		
	183	Mur Plâtre Faïence (B)		
	184	Mur Plâtre Faïence (C)		
	185	Mur Plâtre Faïence (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison principale 1er étage Chambre 3	186	Plafond Dalles polystyrène collées		
	188	Conduit(s) de fluide PVC (Mur C)		
	189	Plancher Lino PVC collé		
	190	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	191	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	192	Mur Plâtre Papier peint (C)		
	193	Mur Plâtre Papier peint (D)		
Maison principale 1er étage Chambre 4	194	Plafond Bois Peinture		
	203	Plancher Lino PVC collé		
	204	Mur Plâtre Peinture (A)		
	205	Mur Plâtre Peinture (B)		
	206	Mur Plâtre Peinture (C)		
Maison principale 1er étage Escalier	207	Mur Plâtre Peinture (D)		
	208	Plafond Plâtre Peinture		
	229	Plancher Bois		
	230	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	231	Mur Plâtre Papier peint (B)		
Maison principale 1er étage Chambre 5	232	Mur Plâtre Papier peint (D)		
	3	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment		D3  
	216	Plancher Bois		
	217	Mur Plâtre Papier peint (A)		
	218	Mur Plâtre Papier peint (B)		
	219	Mur Plâtre Papier peint (C)		
	220	Mur Plâtre Papier peint (D)		
221	Plafond Bois Peinture			
Maison principale 2ème étage Grenier	4	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment		D4  
	234	Plancher Béton		
	235	Mur Parpaings (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison principale 2ème étage Grenier 2	236	Mur Plâtre Peinture (B)		
	237	Plafond Plâtre Peinture		
	238	Plancher Bois		
	239	Plancher Béton		
	240	Mur Plâtre Peinture (A)		
	241	Plafond Laine de verre		
Maison principale Extérieur Extérieur	1	Conduit(s) de cheminée Fibres-ciment		D1  
	2	Chapeau de cheminée Fibres-ciment		D2  
	127	Toitures Tuiles plates		
	128	Toitures Tuiles mécaniques		
	129	Gouttières Métal		
	130	Descentes de gouttières PVC		
	242	Murs Enduit		
Annexe Rez-de-chaussée Chaufferie	5	Conduit(s) de fluide Fibres-ciment		D5  
	243	Plancher Béton		
	244	Mur Plâtre Peinture (A)		
	245	Mur Plâtre Peinture (B)		
	246	Mur Plâtre Peinture (C)		
	247	Mur Plâtre Peinture (D)		
	248	Plafond Plâtre Papier peint		
Annexe Rez-de-chaussée Garage	249	Plancher Béton		
	250	Mur Béton Peinture (A)		
	251	Mur Béton Peinture (B)		
	252	Mur Béton Peinture (C)		
	253	Mur Béton Peinture (D)		
	254	Plafond Tuiles mécaniques		

## Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

### SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZPSO	Réf./ZH			
1	Conduits en toiture et façade / Conduits en fibres-ciment	Maison principale Extérieur Extérieur			D1/A		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						
2	Conduits en toiture et façade / Conduits en fibres-ciment	Maison principale Extérieur Extérieur			D2/A		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						
3	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Chambre 5			D3/A		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						
4	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 2ème étage Grenier			D4/A		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						
5	Conduits de fluides / Conduits	Annexe Rez-de-chaussée Chaufferie			D5/A		EP	
		<u>Justification</u> : Jugement personnel de l'opérateur (connaissance du matériau ou produit)						

### APRÈS ANALYSE

Néant

## Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

### SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

## APRÈS ANALYSE

Néant

## ANNEXES

### **Obligations liées à l'état de conservation des matériaux et produits**

#### MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

Il s'agit des matériaux et produits autres que les flocages, les calorifugeages et les faux plafonds.

#### **Critères utilisés dans la grille d'évaluation**

En cas de présence de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante (MPCA), les propriétaires doivent faire évaluer leur état de conservation par un opérateur de repérage certifié, au moyen d'une grille d'évaluation définie par arrêté ministériel (article R1334-21 du Code de la Santé Publique, arrêté du 12/12/2012).

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte : les agressions physiques intrinsèques au local ou zone (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ; la sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, un défaut d'entretien des équipements, etc...

#### **Recommandations réglementaires**

En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, le rapport de repérage émet des recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes (arrêté du 12/12/2012) :

##### ■ **EP : Évaluation périodique**

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Nous préconisons une périodicité de 3 ans, comme pour les MPCA de la liste A.

##### ■ **AC1 : Action corrective de 1<sup>er</sup> niveau**

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

##### ■ **AC2 : Action corrective de 2<sup>nd</sup> niveau**

Le type de matériau ou produit, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures de protection ou de retrait n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante ; cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ; durant

les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique ;

- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

### En cas de travaux de confinement ou de retrait

Lorsque des travaux de confinement ou de retrait de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder à un **examen visuel** de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage certifié, ainsi qu'à une **mesure d'empoussièrement** dans l'air (qui doit être inférieur ou égal à 5 fibres/litre) après démantèlement du dispositif de confinement (article R1334-29-3 du Code de la Santé Publique).

## Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Rapports précédemment réalisés

Néant

## Plans et croquis

- Planche 1/4 : Maison principale - Rez-de-chaussée
- Planche 2/4 : Maison principale - 1er étage
- Planche 3/4 : Maison principale - 2ème étage
- Planche 4/4 : Annexe - Rez-de-chaussée

Légende				
	Zone amiantée		Zone non amiantée	Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser	 Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)

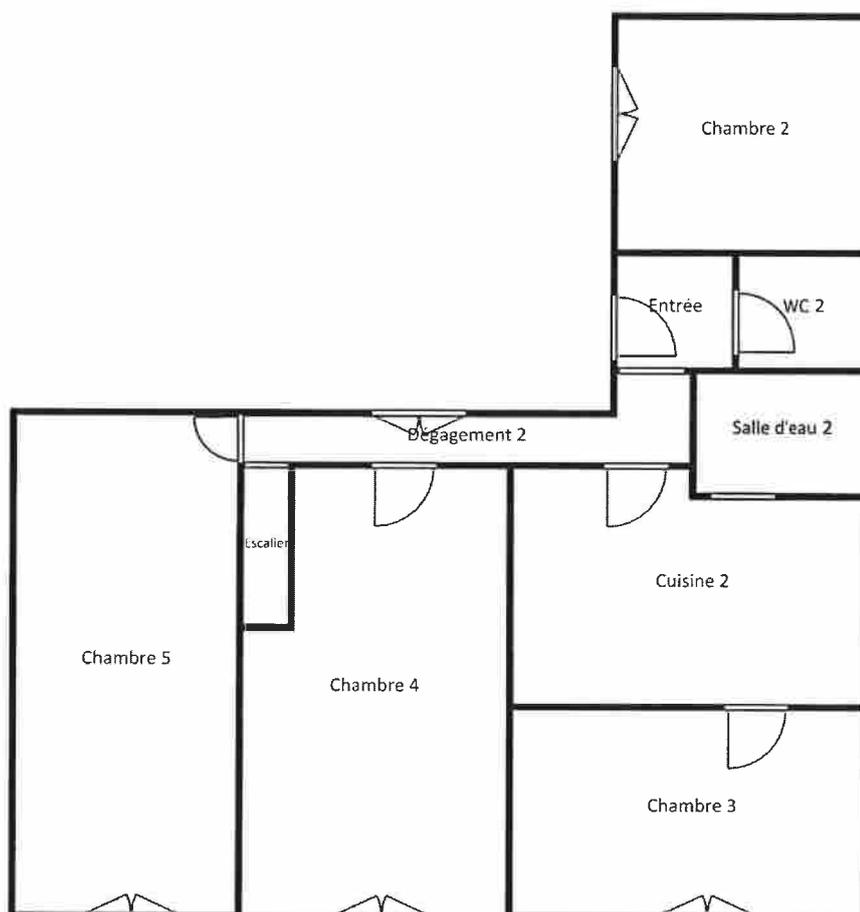
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
<i>N° dossier :</i> 2024-01-05-0010 #A				
<i>N° planche :</i> 1/4	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison principale - Rez-de-chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif



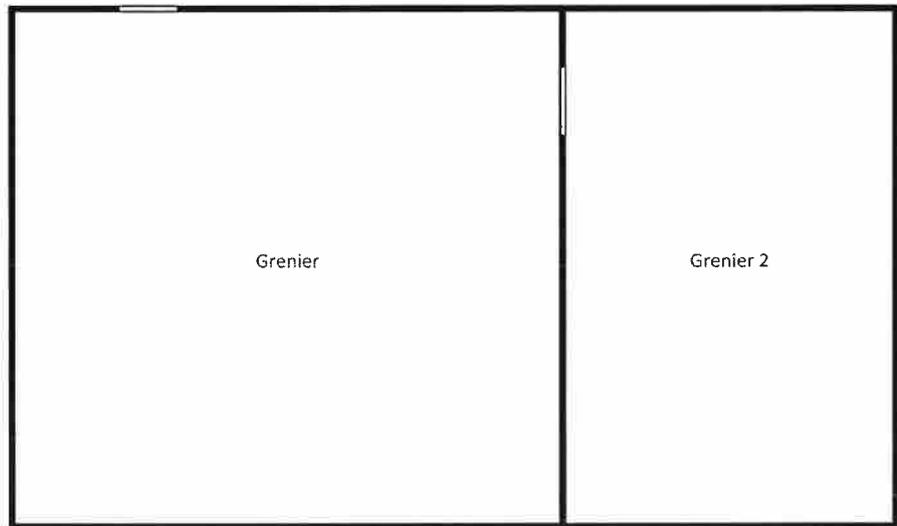
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
<i>N° dossier :</i> 2024-01-05-0010 #A				
<i>N° planche :</i> 2/4	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison principale - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble :</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier :</i> 2024-01-05-0010 #A	
<i>N° planche :</i> 3/4   <i>Version :</i> 1   <i>Type :</i> Croquis	
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison principale - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

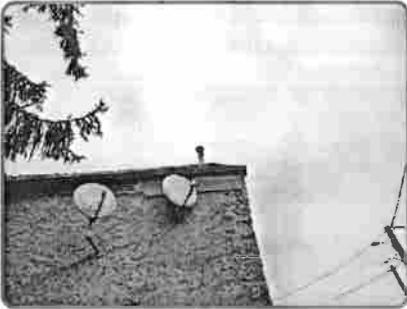


<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble :</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier :</i> 2024-01-05-0010 #A	
<i>N° planche :</i> 4/4   <i>Version :</i> 1   <i>Type :</i> Croquis	
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau :</i> Annexe - Rez-de-chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif



## Planche photographique



D.O. n° 1 sur Conduit(s) de cheminée  
Fibres-ciment  
D.O. n° 2 sur Chapeau de cheminée Fibres-  
ciment



D.O. n° 3 sur Conduit(s) de fluide Fibres-  
ciment



D.O. n° 4 sur Conduit(s) de fluide Fibres-  
ciment



D.O. n° 5 sur Conduit(s) de fluide Fibres-  
ciment





AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010 #P

# Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

## DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT  
02540 L EPINE AUX BOIS  
Référence cadastrale : ZL / 0120 - 0121 - 0168  
Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Sans objet  
Nature du bâtiment : Maison individuelle  
Étendue de la prestation : Parties Privatives  
Contexte de la mission :  Avant vente  Avant mise en location  
 Avant travaux dans les parties communes



## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire :

Donneur d'ordre : Commissaire Justice - SCP LEGOUGE STEPHANIE LEGOUGE Stéphanie 9 BIS, AVENUE DE SOISSONS  
02400 CHATEAU THIERRY FRANCE

## OPÉRATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : 08/01/2024  
Mission réalisée le : 08/01/2024  
Auteur du constat : Maxime GRASSET  
Contrat d'assurance : AXA N° : 10755853504  
Validité : DU 01/01/2024 AU 01/01/2025

## APPAREIL À FLUORESCENCE X

Modèle : RMD Instruments, Boston - USA LPA1  
N° de série : 1778  
Date chargement source : 20/04/2022  
Nature du radionucléide : 57 Co  
Activité : 444 MBq

## ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées :  Oui  Non  
Par des enfants mineurs :  Oui  Non  
Dont enfants de moins de 6 ans :  Oui  Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	242	67	172	3	0	0
Pourcentage	100,00 %	27.69 %	71.07 %	1.24 %	0 %	0 %

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B



## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2024-01-05-0010 #P**  
Ordre de mission du : **04/01/2024**  
L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.  
Opérateur de diagnostic : **Maxime GRASSET**  
Certification n°CPDI5736 délivrée le **13/08/2020** pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)  
Année de construction du bien : **Avant 1949**  
Occupant des parties privatives :  Propriétaire  Locataire :  
Accompagnateur(s) : **SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE Stéphanie LEGOUGE (Commissaire Justice),**  
Document(s) fourni(s) : **Aucun**  
Moyens mis à disposition : **Aucun**  
Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**  
Commentaires : **Néant**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

## SYNTHÈSE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
il a été constaté l'existence de risque potentiel d'exposition au plomb.**

Validité du présent constat : 1 an (07/01/2025) si utilisé avant vente, 6 ans (07/01/2030) si utilisé avant mise en location

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre. Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : <https://www.agendadiagnostics.fr/plomb-guide-des-pathologies.html>

## Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		X
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI	Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		X
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce		X
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité		X

## Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

## Constatations diverses

Annexe Rez-de-chaussée Chaufferie : Pièce annexe, non destinée à un usage courant

Annexe Rez-de-chaussée Garage : Pièce annexe, non destinée à un usage courant

## MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

## Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

## Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

## Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

*Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.*

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	État d'usage (EU)	2
	Pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	Dégradé (D)	3

## LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
340					Mesure test	1,0			

### Maison principale Rez-de-chaussée Salon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2					Gauche	0,5			
3	B	Garde corps	Métal	Peinture	Droite	0,6		0	
4	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
5					> 1 m	0,4			
6	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
7					> 1 m	0,4			
8	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
9					> 1 m	0,4			
10	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
11					> 1 m	0,6			
12	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Sud	0,3		0	
13					Nord	0,6			
14		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,1		0	
15					Gauche	0,5			
16	C	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,6	ND	1	
17					Ouvrant	11,0			
18	PL	Poutres	Bois	Peinture	Droite	0,3		0	





## Maison principale Rez-de-chaussée Sejour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
71	B	Fenêtre(s) - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
72					Ouvrant	0,6			
73	B	Fenêtre(s) - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
74					Ouvrant	0,3			
75	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
76					< 1 m	0,4			
77	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
78					> 1 m	0,5			
79	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
80					> 1 m	0,5			
81	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
82					< 1 m	0,6			
83	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
84					Sud	0,6			
85					Gauche	0,6			
86		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
87					Ouvrant	0,3			
88	A	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
89					Dormant	0,1			
90	C	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
91					Gauche	0,6			
92	PL	Poutres	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
93					Gauche	0,1			
94	B	Radiateur	Métal	Peinture	Droite	0,6		0	
-					SO	Plancher			

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre de mesures : **24**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0%**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Maison principale Rez-de-chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
95	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
96					> 1 m	0,3			
97	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
98					> 1 m	0,6			
99	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
100					> 1 m	0,4			
101	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
102					< 1 m	0,6			
103	A	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
104					Ouvrant	0,5			
105	B	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
106					Ouvrant	0,5			
107	B	Radiateur	Métal	Peinture	Droite	0,1		0	
108					Gauche	0,5			



N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
128					Droite	0,4			
129	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
130					< 1 m	0,6			
131	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
132					> 1 m	0,6			
133	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
134					> 1 m	0,3			
135	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
136					> 1 m	0,6			
137	PL	Plafond	Plâtre	Papier peint	Nord	0,1		0	
138					Sud	0,5			
139	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
140					Dormant	0,4			
141	B	Radiateur	Métal	Peinture	Droite	0,1		0	
142					Gauche	0,4			
143	B	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
144	B	Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
-	A	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Fenêtre(s)	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Parquet flottant		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **13**

Nombre de mesures : **18**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0%**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Maison principale Rez-de-chaussée WC

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
145	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
146					> 1 m	0,6			
147	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
148					> 1 m	0,6			
149	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
150					> 1 m	0,5			
151	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
152					> 1 m	0,4			
153		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,2		0	
154					Droite	0,3			
155	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
156					Dormant	0,5			
-	C	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Bois		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Lino PVC collé		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **10**

Nombre de mesures : **12**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0%**



## Maison principale 1er étage WC 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
187	A	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,4		0	
188					< 1 m	0,6			
189	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
190					> 1 m	0,3			
191	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
192					> 1 m	0,6			
193	D	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,3		0	
194					< 1 m	0,4			
195	PL	Plafond	Plâtre	Papier peint	Nord	0,1		0	
196					Sud	0,2			
197	A	Porte	Bois	Papier peint	Dormant	0,1		0	
198					Ouvrant	0,6			
-	C	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Lino PVC collé		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **9**

Nombre de mesures : **12**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0%**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Maison principale 1er étage Dégagement 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
199	E	Fenêtre(s) - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
200					Dormant	0,2			
201	E	Fenêtre(s) - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
202					Dormant	0,6			
203	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
204					> 1 m	0,3			
205	B	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,4		0	
206					< 1 m	0,5			
207	C	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,1		0	
208					< 1 m	0,5			
209	D	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,2		0	
210					< 1 m	0,3			
211	E	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,1		0	
212					< 1 m	0,4			
213	F	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,2		0	
214					< 1 m	0,6			
215	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
216					Sud	0,5			
217		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
218					Droite	0,6			
219	D	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
220					Dormant	0,5			
221	C	Porte D.	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
222					Dormant	0,5			



## Maison principale 1er étage Salle d'eau 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
253	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
254					Dormant	0,5			
-	C	Conduit(s) de fluide	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	A	Mur	Plâtre	Faïence	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre	Faïence	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre	Faïence	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Dalles polystyrène collées		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Carrelage	Peinture	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **8**

Nombre de mesures : **2**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

## Maison principale 1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
255	C	Garde corps	Métal	Peinture	Gauche	0,1		0	
256					Droite	0,5			
257	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
258					> 1 m	0,1			
259	B	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,3		0	
260					< 1 m	0,6			
261	C	Mur	Plâtre	Papier peint	> 1 m	0,2		0	
262					< 1 m	0,6			
263	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
264					> 1 m	0,6			
265	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,3		0	
266					Nord	0,4			
267		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,2		0	
268					Gauche	0,3			
269	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
270					Dormant	0,6			
271	PL	Poutres	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
272					Droite	0,3			
273	B	Radiateur	Métal	Peinture	Droite	0,4		0	
274					Gauche	0,5			
275	C	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture		0,1		0	
276	C	Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	
-	C	Fenêtre(s)	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Lino PVC collé		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **14**

Nombre de mesures : **22**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

### Maison principale 1er étage Chambre 4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
277	C	Garde corps	Métal	Peinture	Droite	0,3		0	
278					Gauche	0,5			
279	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
280					< 1 m	0,4			
281	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
282					< 1 m	0,3			
283	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
284					> 1 m	0,6			
285	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
286					> 1 m	0,6			
287	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Sud	0,1		0	
288					Nord	0,5			
289		Plinthes	Bois	Peinture	Droite	0,2		0	
290					Gauche	0,3			
291	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
292					Dormant	0,6			
293	PL	Poutres	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
294					Droite	0,5			
295	C	Radiateur	Métal	Peinture	Gauche	0,1		0	
296					Droite	0,3			
297	C	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
298	C	Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture		0,1		0	
-	C	Fenêtre(s)	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Lino PVC collé		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **14**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**  
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **22**  
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

### Maison principale 1er étage Escalier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
299	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,2		0	
300					> 1 m	0,2			
301	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,4		0	
302					> 1 m	0,6			
303	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
304					> 1 m	0,2			
305	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
306					Dormant	0,5			
-	SO	Plancher	Bois		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **5**  
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**  
 Risque de saturnisme infantile : **Non**

Nombre de mesures : **8**  
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Dégradation du bâti :

**Non**

### Maison principale 1er étage Chambre 5

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classe-ment	Observations / Nature dégradation
307		Conduit(s) de fluide	Fibres-ciment		Droite	0,1		0	
308				Gauche	0,6				
309	C	Garde corps	Métal	Peinture	Gauche	0,2		0	
310						Droite	0,4		
311	A	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
312						> 1 m	0,4		
313	B	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
314						> 1 m	0,2		
315	C	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
316						> 1 m	0,6		
317	D	Mur	Plâtre	Papier peint	< 1 m	0,1		0	
318						> 1 m	0,4		
319	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,4		0	
320						Nord	0,6		
321		Plinthes	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
322						Droite	0,3		
323	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
324						Dormant	0,3		
325	PL	Poutres	Bois	Peinture	Droite	0,1		0	
326						Gauche	0,4		
327	D	Radiateur	Métal	Peinture	Droite	0,2		0	
328						Gauche	0,5		
329	C	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
330	C	Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture		0,5		0	
-	C	Fenêtre(s)	PVC		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Bois		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **15**

Nombre de mesures : **24**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

### Maison principale 2ème étage Grenier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm <sup>2</sup> )	État de conser.	Classe-ment	Observations / Nature dégradation
331		Conduit(s) de fluide	Fibres-ciment		Droite	0,5		0	
332				Gauche	0,6				
333	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
334						> 1 m	0,6		
335	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,2		0	
336						Sud	0,3		
-	D	Mur	Parpaings		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	SO	Plancher	Bois		Mesure inutile				Non concerné
-	SO	Plancher	Béton		Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : **6**

Nombre de mesures : **6**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**



- Planche 2/4 : Maison principale - 1er étage
- Planche 3/4 : Maison principale - 2ème étage
- Planche 4/4 : Annexe - Rez-de-chaussée

Légende			
	Mesure > 1 mg/cm <sup>2</sup> sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm <sup>2</sup> sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulures ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		

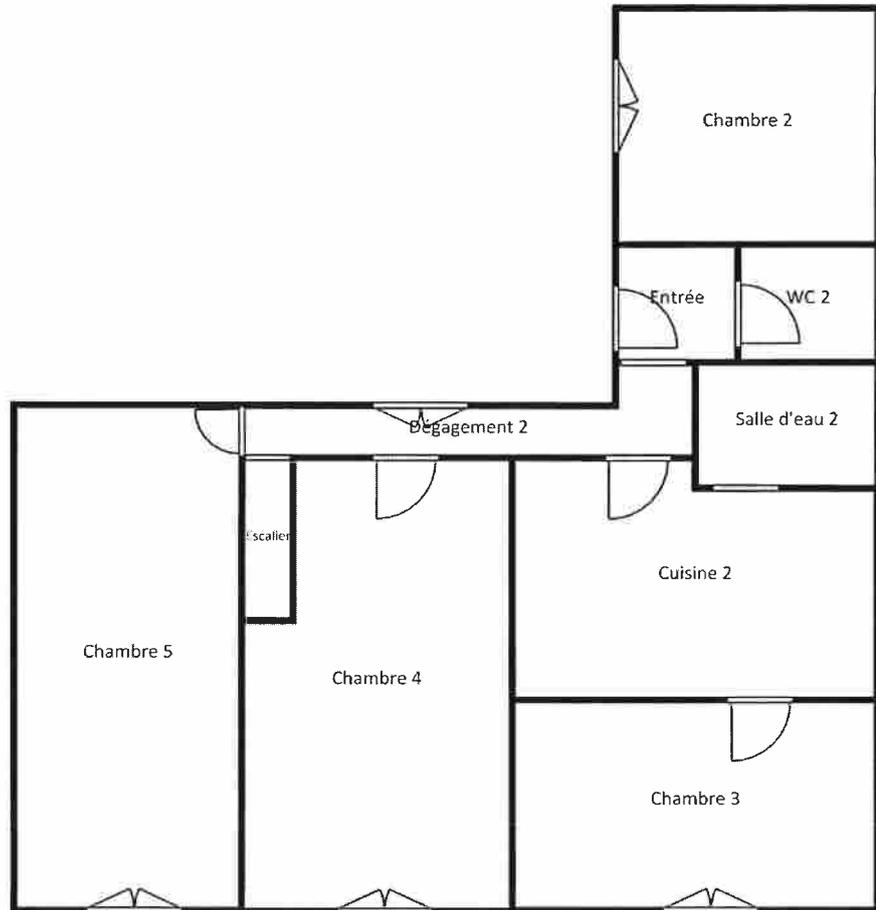
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>		<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010			
<i>N° planche:</i> 1/4	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic		<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - Rez-de-chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif



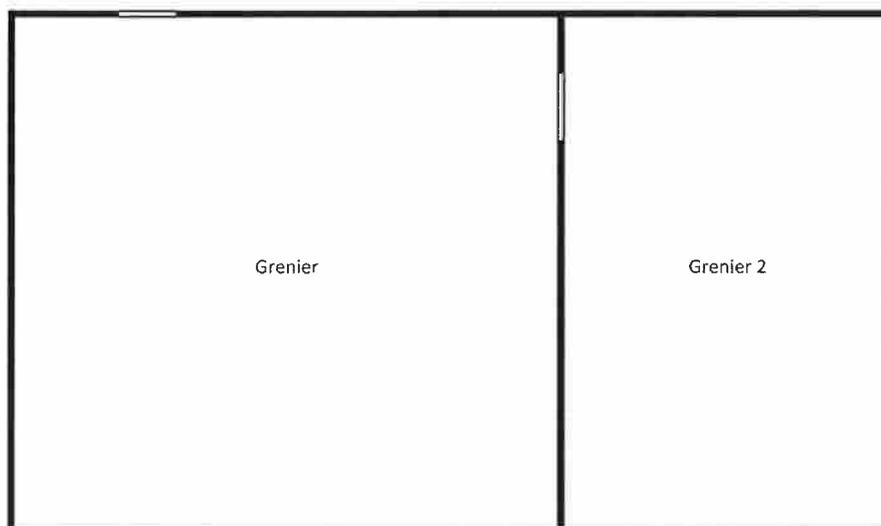
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
N° dossier: 2024-01-05-0010				
N° planche: 2/4	Version: 1	Type: Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - 1er étage	

Document sans échelle remis à titre indicatif



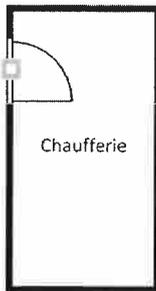
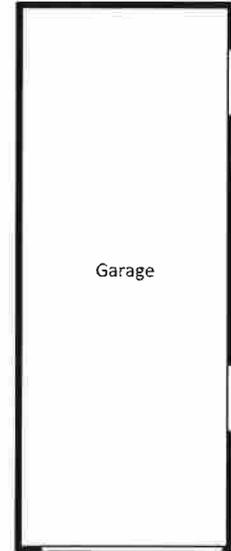
<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010	
<i>N° planche:</i> 3/4   <i>Version:</i> 1   <i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010	
<i>N° planche:</i> 4/4   <i>Version:</i> 1   <i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Annexe - Rez-de-chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif



## Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

### ***Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :***

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### ***En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :***

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

### ***Si vous êtes enceinte :***

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.**





AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010 #E1

# État de l'installation intérieure d'électricité

## DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse : **2, LIEUDIT LAUNOY MULOT**  
**02540 L EPINE AUX BOIS**  
Référence cadastrale : **ZL / 0120 - 0121 - 0168**  
Lot(s) de copropriété : **Sans objet**  
Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
Année de construction : **Avant 1949**  
Année de l'installation : **> 15 ans**  
Distributeur d'électricité : **Non renseigné**



Étage : **Sans objet** Palier : **Sans objet** N° de porte : **Sans objet** Identifiant fiscal (si connu) : **Non communiqué**

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : **Néant**

## IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : **SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE LEGOUGE Stéphanie – 9 BIS, AVENUE DE SOISSONS 02400 CHATEAU THIERRY FRANCE**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Commissaire Justice**

Propriétaire :

## IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : **Maxime GRASSET**  
Certification n°CPDI5736 délivrée le 13/08/2020 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)

Cabinet de diagnostics : **AGENDA Aisne AxoDiag**  
**10, bd Paul Doumer – 02200 SOISSONS**  
N° SIRET : **953 088 283 00015**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **DU 01/01/2024 AU 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

## RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2024-01-05-0010 #E1**

Ordre de mission du : **04/01/2024**

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B





Accompagnateur(s) : **SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE Stéphanie LEGOUGE (Commissaire Justice),**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

Commentaires : **Néant**

## CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation  
=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

## CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,  
l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.



## Anomalies avérées selon les domaines suivants

Dans cette synthèse, une anomalie compensée par une mesure compensatoire correctement mise en œuvre n'est pas prise en compte.

- 1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- 3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit
- 4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

## Installations particulières

- P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine

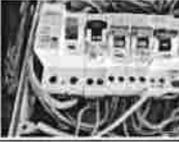
## Informations complémentaires

- IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

## ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAINE / N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
1 / B.1.3 g	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. <u>Localisation</u> : Appareil général de commande et de protection <u>Précision</u> : Placé à une hauteur >1,80m	
2 / B.3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	
2 / B.3.3.6.1	<b>Mesure compensatoire</b> (pour B.3.3.6 a1) : Non mise en œuvre ou mise en œuvre incorrecte	
2 / B.3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage WC 2, Maison principale 1er étage Salle d'eau 2	
2 / B.3.3.6.1	<b>Mesure compensatoire</b> (pour B.3.3.6 a2) : Non mise en œuvre ou mise en œuvre incorrecte	
2 / B.3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <u>Précision</u> : Certains des circuits d'éclairage	
2 / B.3.3.6.1	<b>Mesure compensatoire</b> (pour B.3.3.6 a3) : Non mise en œuvre ou mise en œuvre incorrecte	



DOMAINE / N° ARTICLE	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
3 / B.4.3 e	<p>Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.</p> <p><u>Localisation</u> : Tableau de répartition secondaire n°2</p> <p><u>Précision</u> : Protection 32A avec section &lt; 5,5 mm<sup>2</sup></p>	
3 / B.4.3 h	<p>Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Chambre 3</p>	
4 / B.5.3 a	<p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance &gt; 2 Ω).</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Salle d'eau 2, Maison principale Rez-de-chaussée Salle de bains</p>	
4 / B.6.3.1 a	<p>Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Salle d'eau 2</p> <p><u>Précision</u> : Emplacement du (des) matériel(s) non adapté à l'endroit où il(s) est (sont) installé(s) : Socle de prise de courant avec contact de terre en zone 3 (Non protégé par DDHS ≤ 30 mA)</p>	
5 / B.7.3 d	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale Rez-de-chaussée Cuisine, Maison principale 1er étage Cuisine 2, Maison principale 1er étage Chambre 3</p>	
6 / B.8.3 a	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale Rez-de-chaussée Buanderie</p> <p><u>Précision</u> : Douille(s) métallique(s) simple(s) sans contact de mise à la terre</p>	
6 / B.8.3 b	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale 1er étage Chambre 3</p> <p><u>Précision</u> : Douille(s) de chantier</p>	

DOMAINE / N° ARTICLE (1)(2)	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires (3)	Photo
5 / B.8.3 e	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.</p> <p><u>Localisation</u> : Maison principale Rez-de-chaussée Dégagement, Maison principale 1er étage Entrée</p>	

#### ■ Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (\*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre. Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : <https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE (1)	Libellé des informations	Photo
IC / B.11 a2	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.	
IC / B.11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
IC / B.11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

## AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
2 / B.3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).
3 / B.4.3 j2	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation)	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s).

(1) Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.



## Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

## Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

## Autres types de constatation

Néant

## CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

## DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **08/01/2024**

Opérateur de diagnostic : **Maxime GRASSET**

État rédigé à **SOISSONS**, le **08/01/2024**

Durée de validité :

Vente : **Trois ans, jusqu'au 07/01/2027**

Location : **Six ans, jusqu'au 07/01/2030**

*Signature de l'opérateur de diagnostic*



*Cachet de l'entreprise*



**AGENDA AISNE AXODIAG**

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

SIRET : 953 088 283 00015 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

### Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

#### APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

### LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## **Informations complémentaires**

### DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S) À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUIXS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



## ANNEXES

### Caractéristiques de l'installation

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	<b>Non renseigné</b>
L'installation est sous tension	<b>Oui</b>
Type d'installation	<b>Monophasé</b>
Année de l'installation	<b>&gt; 15 ans</b>

#### COMPTEUR

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison principale Rez-de-chaussée Dégagement</b>
Index Heures Pleines	<b>Inaccessible</b>
Index Heures Creuses	<b>Inaccessible</b>

#### DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison principale Rez-de-chaussée Dégagement</b>
Calibre	<b>30 / 60 A</b>
Intensité de réglage	<b>45 A</b>
Différentiel	<b>500 mA</b>

#### PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	<b>40 <math>\Omega</math></b>
Section du conducteur de terre	<b><math>\geq 25 \text{ mm}^2</math> en cuivre nu</b>
Section du conducteur principal de protection	<b><math>\geq 10 \text{ mm}^2</math></b>
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	<b>Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).</b>

#### DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
<b>2</b>	<b>Interrupteur</b>	<b>63 A</b>	<b>30 mA</b>
<b>1</b>	<b>Interrupteur</b>	<b>40 A</b>	<b>30 mA</b>

#### TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison principale Rez-de-chaussée Dégagement</b>
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	<b>Cuivre 10 mm<sup>2</sup></b>

#### TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison principale Rez-de-chaussée Cellier</b>

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°2

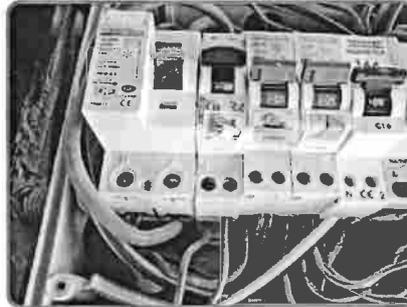
Caractéristique	Valeur
Localisation	<b>Maison principale 1er étage Entrée</b>



## Planche photographique



Anomalie B.1.3 g sur Install. n°1 (AGCP)  
Anomalie B.8.3 e sur Install. n°1



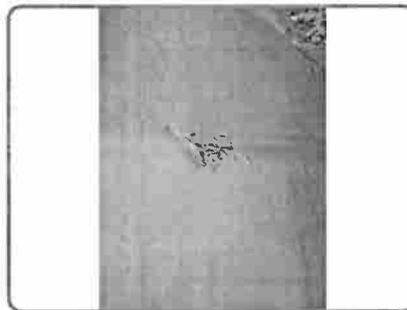
Anomalie B.4.3 e sur Install. n°1 App. n°2  
(TRS n°2)



Anomalie B.8.3 a sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 b sur Install. n°1  
Anomalie B.4.3 h sur Install. n°1



Anomalie B.8.3 e sur Install. n°1



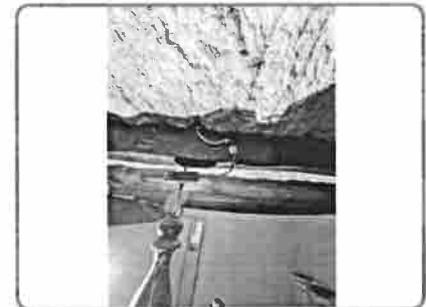
Anomalie B.8.3 e sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 d sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 d sur Install. n°1



Anomalie B.7.3 d sur Install. n°1



Anomalie B.3.3.6 a1 sur Install. n°1



Anomalie B.3.3.6 a1 sur Install. n°1  
Anomalie B.6.3.1 a sur Install. n°1 App. n°2



## Attestation d'assurance

**AGENDA DIAGNOSTICS**

144 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

**AXA**

100 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

**AUTENTIFICATION**

**Attestation d'assurance**

Le soussigné Monsieur GRASSET Maxime, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

**AGENDA DIAGNOSTICS**

144 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

**AXA**

100 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

## Certifications

**Certificat de compétences  
Diagnostic Immobilier**

N° CPDI 5206 Version 001

Je soussigné, Monsieur GRASSET Maxime, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

**Monsieur GRASSET Maxime**

Le soussigné Monsieur GRASSET Maxime, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

**AGENDA DIAGNOSTICS**

144 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

**AXA**

100 Boulevard de la République  
92100 Nanterre (Seine St Denis)  
01 47 38 00 00

## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Monsieur GRASSET Maxime, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

Dossier N° 2024-01-05-0010 #E1

11 / 11

# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : **2402E0109304E**  
Etabli le : **11/01/2024**  
Valable jusqu'au : **10/01/2034**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

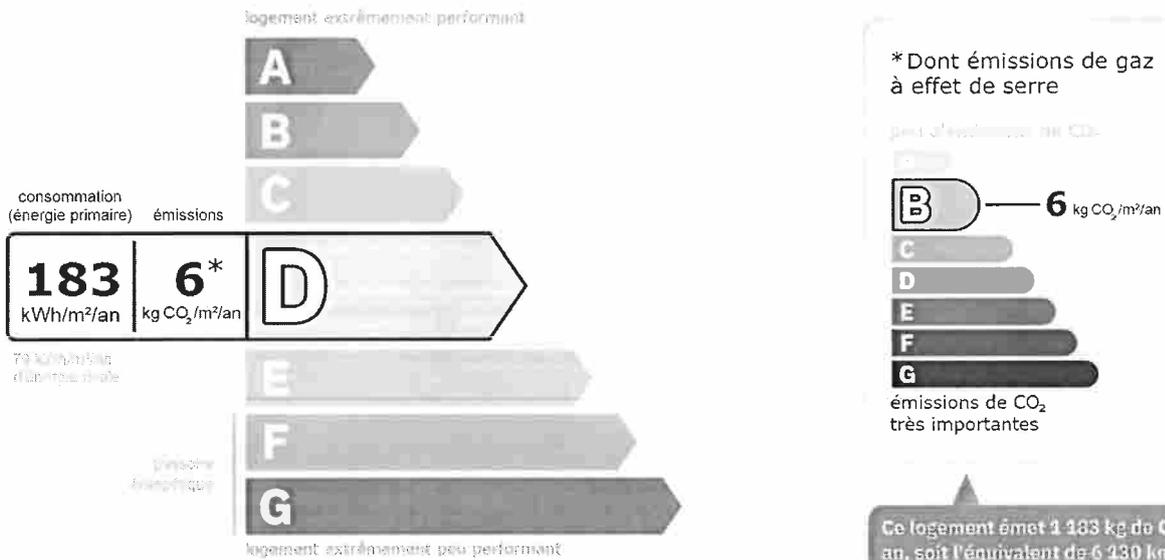


Adresse : **2, LIEUDIT LAUNOY MULOT  
02540 L EPINE AUX BOIS**

Type de bien : **Maison Individuelle**  
Année de construction : **Avant 1948**  
Surface habitable : **190.04 m<sup>2</sup>**

Propriétaire  
Adresse : **2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS**

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1 183 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 6 430 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 090 €** et **2 880 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

### Informations diagnostiqueur

**AGENDA AISNE AXODIAG**  
10 boulevard Paul Doumer  
02200 SOISSONS  
tel : 03 23 75 57 80

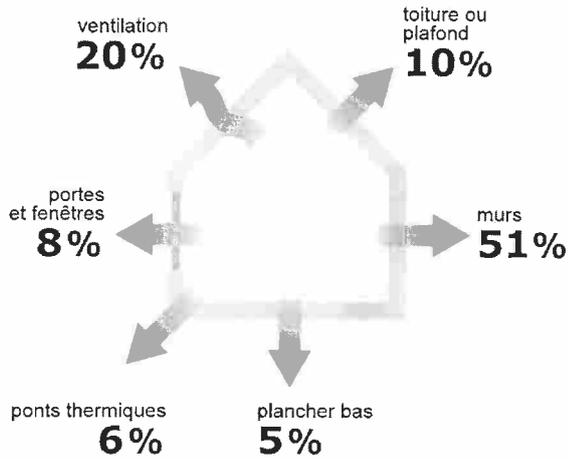
Diagnosticteur : **FLORIAN GODON**  
Email : **contact@agenda-aisne.fr**  
N° de certification : **18495736**  
Organisme de certification : **Bureau Veritas Certification**



Godon

À l'attention du propriétaire du bien ou du locataire de la location du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur le traitement des données (RGPD), AGENDA AISNE AXODIAG vous informe que vos données personnelles (Nom, Prénom, Adresse) sont traitées dans le cadre de la prestation de diagnostic de performance énergétique (DPE) et de la fourniture de certificats de performance énergétique (CPE). Nous disposons de vos données à caractère personnel, par exemple pour vous adresser des documents relatifs à votre logement, à votre contrat de certification ou à votre compte client. Vous pouvez à tout moment nous contacter à l'adresse mail indiquée ci-dessus ou par téléphone au 03 23 75 57 80.

**Schéma des déperditions de chaleur**



**Performance de l'isolation**



**Système de ventilation en place**



Ventilation par ouverture des fenêtres

**Confort d'été (hors climatisation)\***



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

**Production d'énergies renouvelables**

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	31 983 (13 906 é.f.)	entre 1 930 € et 2 620 €	92 %
 eau chaude	⚡ Electrique	1 717 (747 é.f.)	entre 100 € et 150 €	5 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	⚡ Electrique	826 (359 é.f.)	entre 40 € et 70 €	2 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	404 (176 é.f.)	entre 20 € et 40 €	1 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>34 931 kWh</b> (15 187 kWh é.f.)	<b>entre 2 090 € et 2 880 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 148ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale  
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



#### Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -17% sur votre facture soit -479€ par an



#### Si climatisation, température recommandée en été → 28°C



#### Consommation recommandée → 148ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

61ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture soit -50€ par an

#### Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

#### Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

#### Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

### Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>Murs</b>	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur / Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un garage / Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur l'extérieur / Inconnu (à structure lourde) avec un doublage rapporté avec isolation intérieure donnant sur l'extérieur / Inconnu (à structure lourde) avec un doublage rapporté non isolé donnant sur l'extérieur / Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 <b>Plancher bas</b>	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 <b>Toiture/plafond</b>	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) Plafond avec ou sans remplissage non isolé donnant sur un comble fortement ventilé	insuffisante
 <b>Portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée / Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage / Fenêtres battantes bois, simple vitrage / Paroi en polycarbonate, / Porte(s) pvc avec double vitrage / Porte(s) pvc opaque pleine / Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	PAC air/eau installée à partir de 2017 avec programmeur pièce par pièce, réseau isolé (système individuel). Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015 avec programmeur pièce par pièce, réseau isolé (système individuel)
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau thermodynamique sur air ambiant (sur local non chauffé) installé à partir de 2015, contenance ballon 200 L
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels

Montant estimé : 21200 à 31800€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ , $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 11800 à 17700€

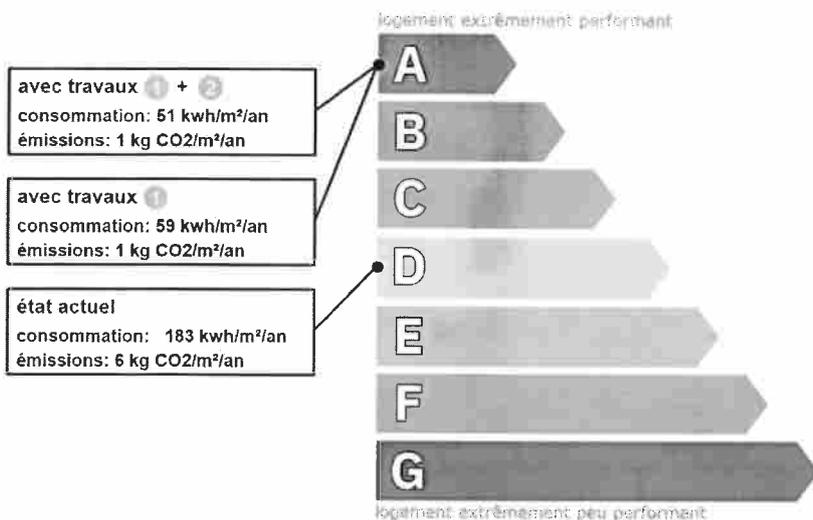
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	$\text{COP} = 3$

## Commentaires :

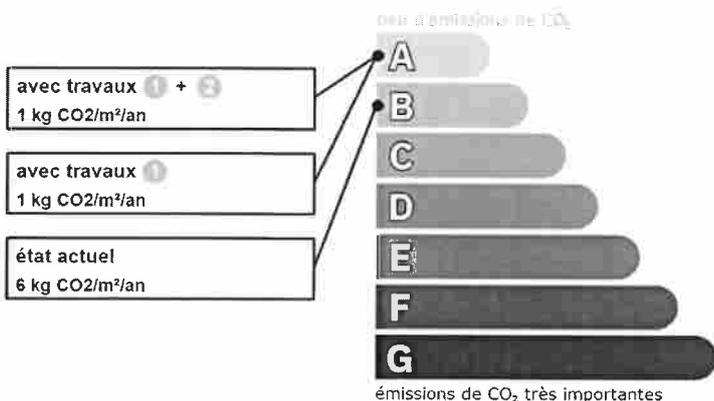
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



**France Rénov'**

**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>  
ou 0808 800 700 (coût d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



**Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.**

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
Bureau Veritas Certification 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
Référence du DPE : **2024-01-05-0010** Néant  
Date de visite du bien : **08/01/2024**  
Invariant fiscal du logement : **N/A**  
Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale ZL, Parcelle(s) n° 0120 - 0121 - 0168**  
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**  
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en œuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, valeurs prises par défaut en l'absence de justificatifs, etc...).

Le calcul de la consommation conventionnelle ne prend pas en compte une mauvaise mise en œuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	02 Aisne
Altitude	 Donnée en ligne	204 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	190,04 m <sup>2</sup>
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
-----------------	----------------------	-------------------

<b>Mur 1 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	14,19 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 2 Est</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	27,1 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 3 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	8,67 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 4 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	4,85 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	14,35 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	14,35 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K	
<b>Mur 5 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	9,5 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 6 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	13,76 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 7 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	11,6 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 8 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	8,73 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 9 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	8,25 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	8,25 m <sup>2</sup>

	Etat isolation des parois Aiu	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	32,98 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 10 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,92 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 11 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,47 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 12 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7,5 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 13 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,35 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 14 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,92 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 15 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,02 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 16 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,61 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	plus de 15mm, bois, plâtre ou brique
		Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut

<b>Mur 17 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	17,45 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 18 Est</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	20,43 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 19 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,83 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,83 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	56,22 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 20 Est</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	0,11 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	1,6 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	56,22 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 21 Nord</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,83 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	2,83 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aiu	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	56,22 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> .K
<b>Mur 22 Est</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5,44 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non
<b>Mur 23 Sud</b>	Surface du mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	17,22 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Epaisseur mur	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non

<b>Mur 24 Ouest</b>	Surface du mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15,8 m²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu
	Épaisseur mur	<input type="radio"/> Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas	<input type="radio"/> Observé / mesuré	95 m²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	<input type="radio"/> Observé / mesuré	46 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	<input type="radio"/> Observé / mesuré	125 m²
	Type de pb	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Dalle béton
<b>Plafond 1</b>	Isolation: oui / non / inconnue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	<input type="radio"/> Observé / mesuré	17,63 m²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Année de construction/rénovation	<input checked="" type="checkbox"/> Valeur par défaut	Avant 1948
<b>Plafond 2</b>	Surface de plancher haut	<input type="radio"/> Observé / mesuré	35,76 m²
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	<input type="radio"/> Observé / mesuré	35,76 m²
	Surface Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	56,22 m²
	Etat isolation des parois Aue	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	Isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
<b>Fenêtre 1 Nord</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,37 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Fenêtre 2 Est</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui



AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010 #SH

# Attestation de surface habitable

## Désignation de l'immeuble

Adresse : **2, LIEUDIT LAUNOY MULOT**

Référence cadastrale : **02540 L EPINE AUX BOIS**  
**ZL / 0120 - 0121 - 0168**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**

Date permis de construire : **Avant 1949**



## Désignation du propriétaire

Propriétaire :

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : **Commissaire Justice**

Identification : **SCP LEGOUGE STÉPHANIE MAITRE LEGOUGE Stéphanie – 9 BIS, AVENUE DE SOISSONS 02400  
CHATEAU THIERRY FRANCE**

## Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Florian GODON**

Cabinet de diagnostics : **AGENDA Aisne AxDiag**  
**10, bd Paul Doumer – 02200 SOISSONS**  
**N° SIRET : 953 088 283 00015**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **DU 01/01/2024 AU 01/01/2025**

## Réalisation de la mission

N° de dossier : **2024-01-05-0010 #SH**

Ordre de mission du : **04/01/2024**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Commentaires : **Néant**

## Cadre réglementaire

- Article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation : Règles dimensionnelles
- Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B



## Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :  
**AXODIAG**  
 Monsieur Maxime GRASSET  
 10 boulevard Paul Doumer  
 02200 SOISSONS

Bénéficiaire du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 272- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DPA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
- Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)
- Diagnostic gestion des déchets (PEMD)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Repérage de plomb avant travaux
- Mesures de concentration en plomb dans les poussières
- Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Repérage de termites avant travaux
- Etat parasitaire - Diagnostic Mieux
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
- Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
- Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
- Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
- Mesurage surface privative (Carré)
- Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces
- Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
- Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe feu dans les immeubles d'habitation
- Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
- Etat des lieux locatif
- Constat logement décent
- Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
- Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
- Installation de détecteurs de humidité
- Diagnostic télétravail
- Diagnostic de performance numérique
- Attestation d'exposition des formations argilo-sables au phénomène de mouvement de terrain différentiel
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
- Etat des risques et pollutions (ERP)
- Constat sécurité piscine
- Millièmes de copropriété, tantèmes de charges
- Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif
- Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées
- Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 5 janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 8 janvier 2024, pour la Société AXA

Walter Toubert, Président du Comité de Surveillance  
 Directeur Général de l'Assurance  
 AXA France IARD SA  
 11, rue de la République  
 92000 Nanterre

**AXA France IARD SA**  
 Société anonyme au capital de 214 799 040 Euros  
 Siège social : 113, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
 Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
 Opérateurs d'assurances évincées de TVA - art. 361-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>

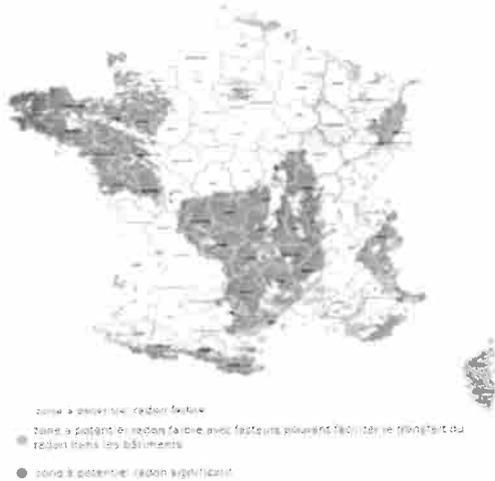
Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irsn.fr/radon](http://www.irsn.fr/radon)

## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

### Le zonage radon sur ma commune

#### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



#### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

#### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

#### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

#### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

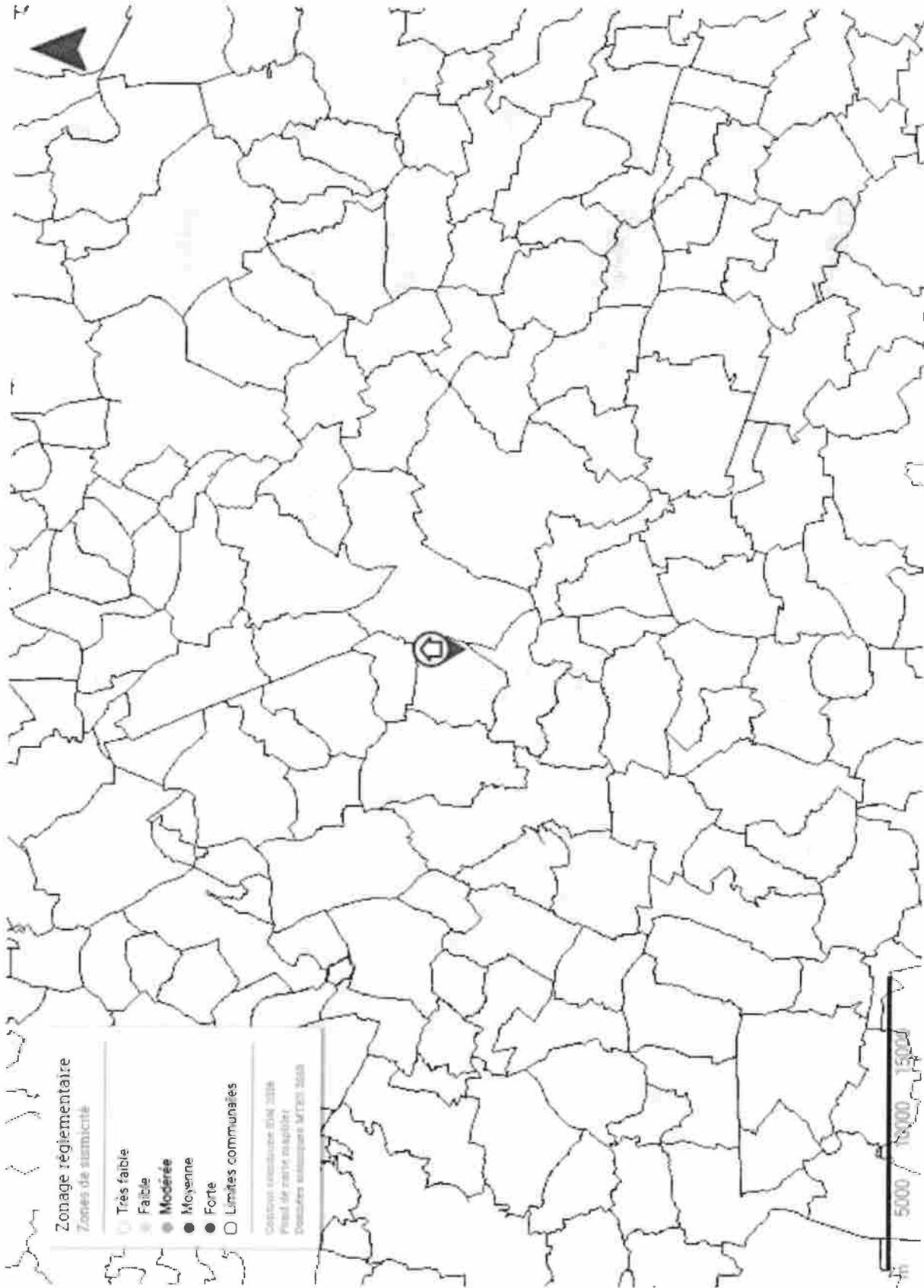
Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

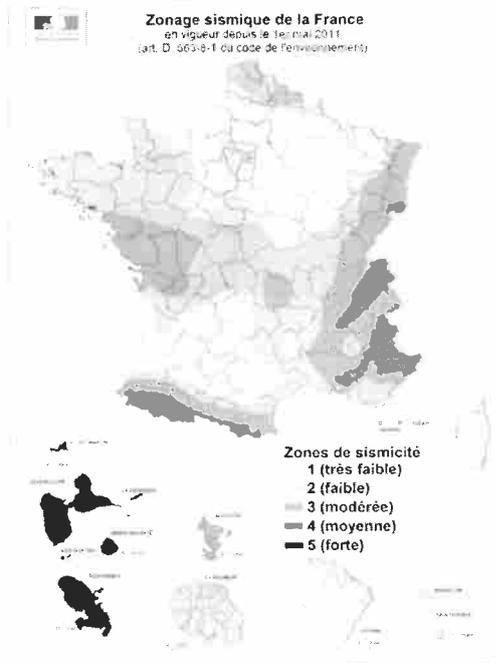
Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

### Le zonage sismique sur ma commune

#### Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

**I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**

**II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**

**III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**

**IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

**Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.**

**Pour en savoir plus:**

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minifonctionnaire-touristique/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Arrêté CAB-2022/236 relatif au droit à  
l'information du public sur les risques majeurs

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement, articles L125-2, L125-5, R125-10 et R125-11 ;  
Vu le décret 26 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Aisne – M. Thomas CAMPEAUX ;  
Vu l'arrêté relatif au droit à l'information du public sur les risques majeurs du 30 novembre 2021 ;  
Sur proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La liste des communes de l'Aisne annexée à l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif au droit à l'information du public sur les risques naturels et technologiques majeurs, est actualisée par la liste ci-jointe.

**ARTICLE 2 :** L'arrêté relatif au droit à l'information du public sur les risques majeurs du 30 novembre 2021 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

À Laon, **24 OCT. 2022**



Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Jérôme MALET

## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET AGENDA AISNE en date du 08/01/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien est soumise à l'obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° CAB-2022/236 du 24 octobre 2022

> Cartographies :

- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	08/02/1995	06/05/1995	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Laon - Aisne  
Commune : L' Epine-aux-Bois

Adresse de l'immeuble :  
2, LIEUDIT LAUNOY MULOT  
Parcelle(s) : ZL0120, ZL0121, ZL0168  
02540 L' Epine-aux-Bois  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un **contrat de vente ou de location d'un bien immobilier** et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document révisé le : 05/01/2024

Parcelle(s) : ZL0120, ZL0121, ZL0168  
 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L'Epine-aux-Bois

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  **prescrit**  oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  **appliqué par anticipation**  oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn  **approuvé**  oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

- Inondations
- Crues éphémères
- Retombées de neige
- Submersion marine
- Avalanches
- Mouvement de terrain
- Sécheresse
- Séisme
- Cyclone
- Eruption volcanique
- Feu de forêt
- Autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn  oui  non   
 et/ou les travaux prescrits par le règlement du PPRn ont été réalisés  oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  **prescrit**  oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  **appliqué par anticipation**  oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm  **approuvé**  oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

- Risque minier
- Affaissement
- Éboulement
- Tassement
- Erreur de gaz
- Pollution des sols
- Pollution des eaux
- Autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm  oui  non   
 et/ou les travaux prescrits par le règlement du PPRm ont été réalisés  oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT  **approuvé**  oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT  **prescrit**  oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de suspension
- Effet toxique
- Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  oui  non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription  oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et caractère, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location\*  oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :  zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5  
 Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :  zone 1  zone 2  zone 3  
 Faible Faible avec facteur de habitabilité Significatif

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\*  oui  non

\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)  oui  non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret  oui  non

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'information  oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans  oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans  non  zonage indisponible

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone  oui  non

L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser  oui  non

\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Parties concernées

Vendeur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Acquéreur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\*Attention ! Si le vendeur n'est pas obligé, ou d'interdiction réglementaire particulière, les alias connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concernant le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 <b>Installation nucléaire</b>		Non	
 <b>Mouvement de terrain</b>		Non	
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	
	ICPE : Installations industrielles	Non	
 <b>Cavités souterraines</b>		Non	
 <b>Canalisation TMD</b>		Non	

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>



AGENDA AISNE AXODIAG

10, bd Paul Doumer  
02200 SOISSONS

Tél : 03 23 75 57 80

contact@agenda-aisne.fr

Dossier N° 2024-01-05-0010 #R

# État des risques et pollutions (ERP)

Référence : 2024-01-05-0010  
Réalisé par Gérard GRASSET  
Pour le compte de CABINET AGENDA AISNE

Date de réalisation : 8 janvier 2024 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° CAB-2022/236 du 24 octobre 2022.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
2, LIEUDIT LAUNOY MULOT  
02640 L'Epine-aux-Bois

Référence(s) cadastrale(s):  
ZL0120, ZL0121, ZL0168

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur  
MME et MR MAILLOT



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). La présence de Catastrophes Naturelles sur la commune rend obligatoire la déclaration de sinistres.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)					
Votre commune				Votre immeuble	
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux
Aucune procédure en vigueur sur la commune					
	Zonage réglementaire 1 - Zonage Argile			Oui	
	Zonage réglementaire 1 - Zonage Inondation			Oui	
Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)					
	Zonage du retrait-gonflement des argiles			Oui	Aléa Moyen
	Etat des risques approfondi des argiles			Non	
	Etat des risques approfondi des inondations			Non	Etat des risques approfondi des inondations

Ce tableau ne comprend pas les sites non finalisés de la commune.

- (1) Zonage réglementaire 1 - Zonage Argile (anciennement P160 1.9) du Code de l'aménagement modulé par les Décrets n°2012-1214 et n°2013-1135 et 12 octobre 2010 relatif à la mise à jour de l'état des risques naturels et de l'état des risques technologiques (SURROCCO) 6.
- (2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel sismique (anciennement Zonage sismique) définies à l'article R.1503.10 du code de la construction et de l'habitat par le Décret n°2013-1134 du 4 juin 2013, modifié par l'arrêté ministériel du 07 juin 2018.
- (3) Informations géologiques consultées sur le site [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr) (niveau de détail 1:50000).

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 10 000 € - SIRET : 953 088 283 00015 - APE : 7120B





### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

### Constatations diverses :

Certaines caractéristiques de l'isolation ont été estimées de manière indirecte. Dans le cas où le descriptif technique de construction serait connu, merci de nous le communiquer afin que nous puissions affiner ce diagnostic.

**Informations société :** AGENDA AISNE AXODIAG 10 boulevard Paul Doumer 02200 SOISSONS  
Tél. : 03 23 75 57 80 - N°SIREN : 430247783 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10755853504

### À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2402E0109304F



#### À propos de la « surface habitable » figurant en première page

Cette surface propre au DPE correspond à la surface habitable définie réglementairement à l'article R156-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, augmentée de la surface des éventuelles vérandas chauffées.



#### À propos des recommandations d'amélioration de la performance

Ces recommandations sont des conseils et il n'y a pas d'obligation réglementaire à les mettre en œuvre. Par ailleurs, elles doivent être modulées par d'éventuelles contraintes réglementaires locales.



#### AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant : <https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré oui
<b>Chauffage 1</b>	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍 Observé / mesuré 95,02 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré 2
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - PAC air/eau installée à partir de 2017
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré 2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré non
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍 Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré 1965 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré central
	Équipement intermittence	🔍 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
	<b>Chauffage 2</b>	Type d'installation de chauffage
Surface chauffée		🔍 Observé / mesuré 95,02 m <sup>2</sup>
Type générateur		🔍 Observé / mesuré Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015
Année installation générateur		🔍 Observé / mesuré 2016 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée		🔍 Observé / mesuré Electrique
Type émetteur		🔍 Observé / mesuré PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015
Année installation émetteur		🔍 Observé / mesuré 2016 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Type de chauffage		🔍 Observé / mesuré divisé
Équipement intermittence	🔍 Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température	
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré 2
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - Chauffe-eau thermodynamique sur air ambiant (sur local non chauffé) installé à partir de 2015
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré 2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré production hors volume habitable
	Type de production	🔍 Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré 200 L	

	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 15</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 20 Est / Porte 5
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 16</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 22 Est / Fenêtre 11 Est
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 17</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 24 Ouest / Fenêtre 12 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 18</b>	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 19</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6,9 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 20</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	12,4 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 21</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,8 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 4 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 22</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,9 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 23</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,8 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 24</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6,5 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 25</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6,4 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 8 Ouest / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 26</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,5 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 9 Nord / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé
<b>Pont Thermique 27</b>	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,3 m
	Type PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Plancher
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé / non isolé

<b>Pont Thermique 5</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Fenêtre 4 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 6</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Porte-fenêtre Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 7</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte 2
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 8</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 9</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Porte 3
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 10</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 11 Sud / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu extérieur
<b>Pont Thermique 11</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 14 Sud / Porte 4
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 12</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 13</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 18 Est / Fenêtre 9 Est
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 14</b>	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 18 Est / Fenêtre 10 Est
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé

Porte 3	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,73 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 4	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,69 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 14 Sud
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 5	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,49 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 20 Est
	Type de local adjacent	<input type="radio"/> Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Porte 1
Pont Thermique 1	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
Pont Thermique 2	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 2 Est
Pont Thermique 3	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 3 Est
Pont Thermique 4	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur

<b>Fenêtre 12 Ouest</b>	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	0,83 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 24 Ouest
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	simple vitrage
<b>Porte-fenêtre Ouest</b>	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	🔍 Observé / mesuré	60 - 90°
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2,54 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	simple vitrage
	<b>Porte 1</b>	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré
Largeur du dormant menuiserie		🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets		🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques proches		🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Surface de porte		🔍 Observé / mesuré	1,69 m²
Placement		🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord
Type de local adjacent		🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Nature de la menuiserie		🔍 Observé / mesuré	Porte simple en PVC
Type de porte		🔍 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
Présence de joints d'étanchéité		🔍 Observé / mesuré	oui
Positionnement de la menuiserie		🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Porte 2</b>		Surface de porte	🔍 Observé / mesuré
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	oui

<b>Fenêtre 9 Est</b>	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène	
	Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°	
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,71 m²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 18 Est	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène	
	Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°	
	<b>Fenêtre 10 Est</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,71 m²
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 18 Est	
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 mm	
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène	
Hauteur a (°)		<input type="radio"/> Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°	
<b>Fenêtre 11 Est</b>		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,71 m²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 22 Est
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air	

	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène
	Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°
<b>Fenêtre 6 Sud</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0,88 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 11 Sud
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Fenêtre 7 Nord</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Plafond 1
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Paroi en polycarbonate
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 8 Sud</b>	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,58 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	15 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)	
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	

Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain

#### Fenêtre 3 Est

Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,89 m²
Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 2 Est
Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain

#### Fenêtre 4 Sud

Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0,71 m²
Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 3 Sud
Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC
Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	oui
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Masque non homogène
Hauteur a (°)	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0 - 15°, 15 - 30°, 15 - 30°, 15 - 30°

#### Fenêtre 5 Sud

Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1,21 m²
Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur 7 Sud
Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	PVC



- Articles 2 et 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie habitable est conforme à la définition de l'article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, et sont délivrées sous réserve du respect des affectations de surfaces conformément au permis de construire.

## Synthèse du mesurage

<p><b>Surface habitable : 190,04 m<sup>2</sup></b>  <i>(cent quatre-vingt dix mètres carrés quatre décimètres carrés)</i></p> <p>Surface des annexes : 39,55 m<sup>2</sup> – Surface non prise en compte : 23,24 m<sup>2</sup></p>
--

## Constatations diverses

Néant

## Résultats détaillés du mesurage

LOCAUX	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC <sup>(1)</sup>
<b>Maison principale</b>				
<i>Rez-de-chaussée</i>				
Salon		20,67 m <sup>2</sup>		
Chambre 1		12,81 m <sup>2</sup>		
Dégagement		8,00 m <sup>2</sup>		
Salle de bains		7,03 m <sup>2</sup>		
Sejour		16,26 m <sup>2</sup>		
Cuisine		11,18 m <sup>2</sup>		
Cellier		8,04 m <sup>2</sup>		
Buanderie		9,94 m <sup>2</sup>		
Escalier 1	Hauteur < 1,80 m			1,38 m <sup>2</sup>
WC		1,72 m <sup>2</sup>		
	<i>Sous-totaux</i>	95,65 m <sup>2</sup>		1,38 m <sup>2</sup>
<i>1er étage</i>				
Chambre 2		8,72 m <sup>2</sup>		
Entrée		1,51 m <sup>2</sup>		
WC 2		1,63 m <sup>2</sup>		
Dégagement 2		6,54 m <sup>2</sup>		
Cuisine 2		15,12 m <sup>2</sup>		
Salle d'eau 2		2,72 m <sup>2</sup>		
Chambre 3		13,72 m <sup>2</sup>		
Chambre 4		24,81 m <sup>2</sup>		
Escalier	Marches et cage d'escalier			1,88 m <sup>2</sup>
Chambre 5		19,62 m <sup>2</sup>		



LOCALS	Commentaires	Surfaces habitables	Surfaces des annexes	Surfaces NPC <sup>(1)</sup>
<i>Sous-totaux</i>		94,39 m <sup>2</sup>		1,88 m <sup>2</sup>
<i>2ème étage</i>				
Grenier	Combles ou grenier aménageables		24,25 m <sup>2</sup>	
Grenier 2	Combles ou grenier aménageables		10,89 m <sup>2</sup>	
<i>Sous-totaux</i>			35,14 m <sup>2</sup>	
<b>Sous-totaux</b>		<b>190,04 m<sup>2</sup></b>	<b>35,14 m<sup>2</sup></b>	<b>3,26 m<sup>2</sup></b>
<b>Annexe</b>				
<i>Rez-de-chaussée</i>				
Chaufferie	Remise		4,41 m <sup>2</sup>	
Garage	Garage			19,98 m <sup>2</sup>
<i>Sous-totaux</i>			4,41 m <sup>2</sup>	19,98 m <sup>2</sup>
<b>Sous-totaux</b>			<b>4,41 m<sup>2</sup></b>	<b>19,98 m<sup>2</sup></b>
<i>(1) Non prises en compte</i>				
<b>SURFACES TOTALES</b>		<b>190,04 m<sup>2</sup></b>	<b>39,55 m<sup>2</sup></b>	<b>23,24 m<sup>2</sup></b>

### Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 08/01/2024

État rédigé à SOISSONS, le 08/01/2024

*Signature de l'opérateur de mesurage*



*Cachet de l'entreprise*



AGENDA AISNE AXODIAG  
 10, bd Paul Doumer  
 02200 SOISSONS  
 Tél : 03 23 75 57 80  
 SIRET : 953 088 283 00015 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

### Annexes

#### Plans et croquis

- Planche 1/4 : Maison principale - Rez-de-chaussée
- Planche 2/4 : Maison principale - 1er étage
- Planche 3/4 : Maison principale - 2ème étage
- Planche 4/4 : Annexe - Rez-de-chaussée

Légende		
	Surface habitable	Surface des annexes
		Surface non prise en compte



<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010				
<i>N° planche:</i> 1/4	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - Rez-de-chaussée	

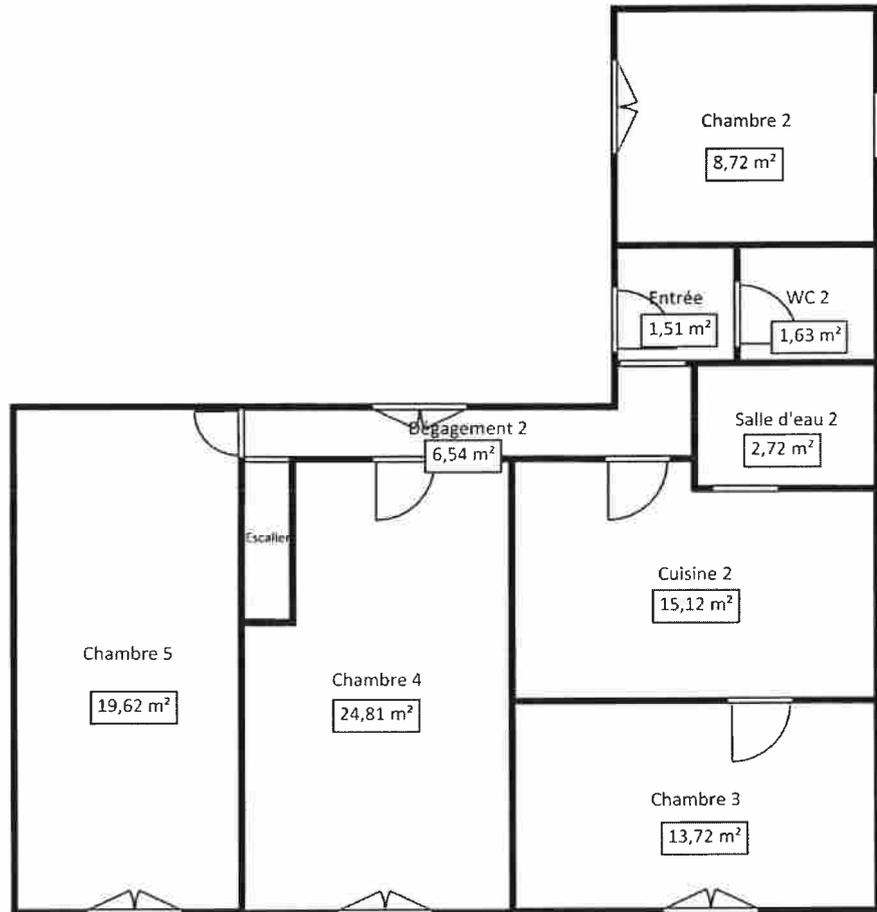
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS	
N° dossier: 2024-01-05-0010				
N° planche: 2/4	Version: 1	Type: Croquis		
Origine du plan: Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - 1er étage	

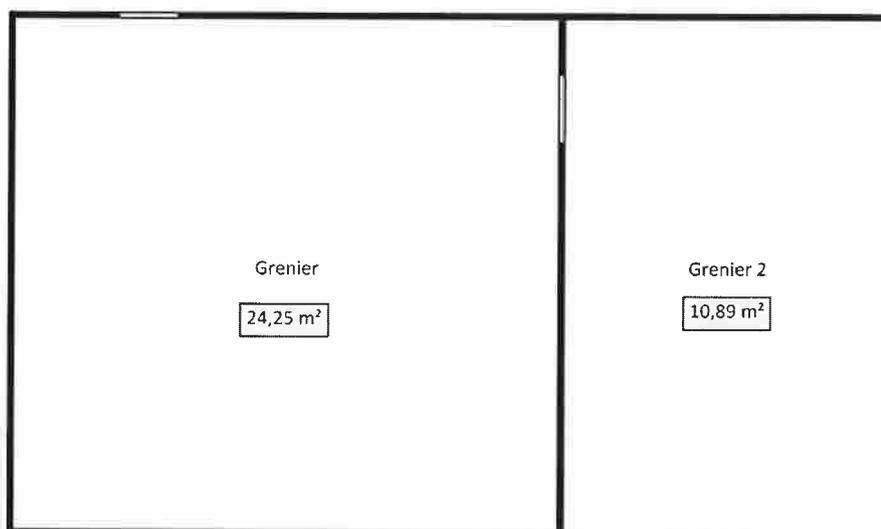
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010	
<i>N° planche:</i> 3/4   <i>Version:</i> 1   <i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - 2ème étage

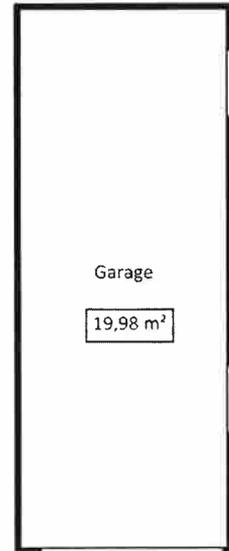
Document sans échelle remis à titre indicatif





<b>PLANCHE DE REPERAGE USUEL</b>	<i>Adresse de l'immeuble:</i> 2, LIEUDIT LAUNOY MULOT 02540 L EPINE AUX BOIS
<i>N° dossier:</i> 2024-01-05-0010	
<i>N° planche:</i> 4/4   <i>Version:</i> 1   <i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic	<i>Bâtiment – Niveau:</i> Annexe - Rez-de-chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif





## Attestation d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :  
**AXODIAG**  
 Monsieur Maxime GRASSET  
 10 boulevard Paul Doumer  
 02200 SOISSONS

Bénéficiaire du contrat n° 10755853504 souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.  
 Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquants ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :  
**Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :**
  - Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil, (Amiante AVEC mention)
  - Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)
  - Diagnostic gestion des déchets (PEMD)
  - Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
  - Repérage de plomb avant travaux
  - Mesures de concentration en plomb dans les poussières
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
  - Etat de l'installation intérieure de gaz
  - Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
  - Repérage de termites avant travaux
  - Etat parasitaire - Diagnostic Méruies
  - Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
  - Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
  - Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
  - Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
  - Audil énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
  - Mesurage surface privative (Carrez)
  - Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces
  - Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
  - Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
  - fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
  - Etat des lieux locatif
  - Constat logement décent
  - Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
  - Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
  - Installation de détecteurs de fumée
  - Diagnostic télétravail
  - Diagnostic de performance numérique
  - Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
  - Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
  - Etat des risques et pollutions (ERP)
  - Constat sécurité piscine
  - Millièmes de copropriété, tantièmes de charges
  - Contrôle de l'installation d'assainissement non collectif
  - Contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées
  - Contrôle de conception des installations d'assainissement non collectif
  - Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
 Sa validité cesse pour les risques situés à l'Étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 5 janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 8 janvier 2024, pour la Société AXA

Web : [www.axa.fr](http://www.axa.fr)  
 Pour plus d'informations, contactez votre conseiller AXA ou le service client AXA au 02 20 20 20 20

**AXA France IARD SA**  
 Société anonyme au capital de 214 798 040 Euros  
 Siège social : 315, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 400 R.C.S. Nanterre  
 Entree en régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 732 037 480  
 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL												
AN	SEC	N°PLAN	C N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S FAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
20	ZL	121		2 LAUNOIS MULOT	B068	A	01	00	01001	0206402	K	281A	C	H	AP	5										1115
20	ZL	121		2 LAUNOIS MULOT	B068	A	01	01	01001	0206403	F	281A	C	H	AP	5										1164
20	ZL	121		2 LAUNOIS MULOT	B068	A	01	01	01002	0366597	V	281A	C	H	DA	5										0
R EXO																										
REV IMPOSABLE COM 2279 EUR COM R IMP																										
2279 EUR																										

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION							LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE H A A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille		
20	ZL	120		LAUNOIS MULOT	B068			1	281A		J	01	5	33	7	71	C	TA		1	54	20		
20	ZL	121		2 LAUNOIS MULOT	B068			1	281A		S		2	80										
20	ZL	169		LAUNOIS MULOT	B068	0124		1	281A		S		94											
R EXO																								
H A A CA REV IMPOSABLE 8 EUR COM R IMP																								
TAXE AD R EXO 8 EUR																								
R IMP 6 EUR R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR																								